



RCS : GAP

Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00113

Numéro SIREN : 495 277 071

Nom ou dénomination : A S DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2015 sous le numéro de dépôt 317

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GAP

BP 140
05004 GAP CEDEX
Fax : 04 92 51 83 35
www.infogreffe.fr
Tél : 04 92 51 01 92

RECEPISSE DE DEPOT

SCP PECOUL ET MITJANS
5 RUE DE LA VERRERIE
38120 FONTANIL CORNILLON

V/REF :
N/REF : 2007 B 113 / 2015-A-317

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE GAP certifie qu'il a reçu le 11/02/2015, les actes suivants :

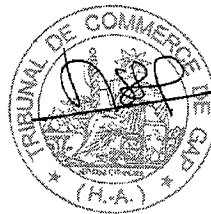
Rapport du commissaire à la transformation en date du 22/01/2015
- Changement de forme juridique - en SAS.

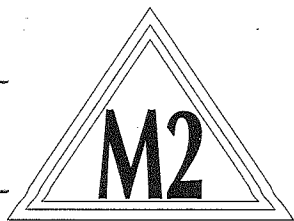
Concernant la société

A S DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
1 Ter boulevard Général de Gaulle
05000 Gap

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-317 le 18/02/2015
R.C.S. GAP 495 277 071 (2007 B 113)

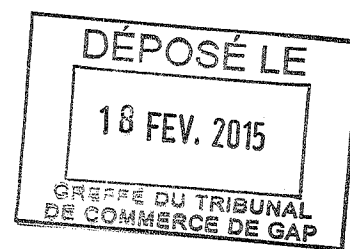
Fait à GAP le 18/02/2015,
LE GREFFIER





Société d'Expertise
Comptable,
de Conseil, de
Gestion,
et de commissariat aux comptes

25A 317



Inscrite au tableau de l'ordre
des Experts comptables
de la région de Marseille
et auprès de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

SARL A S DIFFUSION
1 Ter Bld Général de Gaulle
05000 GAP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
EN DATE DU 22 JANVIER 2015**

M2

1, Rampe des Ginestes - 04860 Pierrevet - Tél. 04 92 75 35 63 - E-mail : m2.04860@orange.fr

Société à responsabilité limitée au capital de 3500 € - Siège social : 1, Rampe des Ginestes - 04860 Pierrevet - Siret S1964749900010 - RCS Manosque M9647499 - Naf 741 C



Société d'Expertise
Comptable,
de Conseil, de
Gestion,
et de commissariat aux comptes

SARL A S DIFFUSION

1 Ter Boulevard Charles de Gaulle

05000 GAP

Inscrite au tableau des Experts comptables
de la région de Marseille
et auprès de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Objet: Rapport du Commissaire à la transformation

Pierrevvert, le 22 Janvier 2015

Monsieur l'Associé, Madame l'Associée

En l'exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé de la SARL A S DIFFUSION, suite à ma nomination par les associés en date du 22 janvier 2015, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre SARL en Société par Actions Simplifiées (SAS).

En application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce, j'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession et sur la base du bilan arrêté au 31 décembre 2013, tel annexé au présent rapport.

Les comptes relatifs à la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 font apparaître une situation nette avant distribution qui se décompose comme suit :

- Capital social	10 000 €
- Reserve légale	1 000 €
- Autres réserves	45 213 €
- Résultat au 31/12/2013	- 10 111 €

TOTAL	46 102 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle aucune observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

En effet, à la lecture du bilan de votre Société arrêté au 31 décembre 2013 faisant apparaître une perte de 10 111€.

Cependant la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2014, le montant du bénéfice s'élève à 40 321 €

M2

m

De ce fait, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base du bilan arrêté au 31 décembre 2013, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observations de ma part.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Les associés de la SARL A S DIFFUSION dont le gérant est Mr Antoine SIMIANA né le 20 avril 1951 à Tunis (Tunisie) demeurant à 6 Impasse de Bonne 05000 GAP, dont le siège social est fixé 1 Ter Bld Général de Gaulle 05000 GAP, inscrit au RCS de GAP sous le numéro 495 277 071, dont un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est annexé au présent rapport.

La société est une Société à Responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'il est indiqué au registre du Commerce et des Sociétés de Gap est :

- L'activité d'intermédiaire du commerce de gros en produits ménagers et de produits de la maison en général jetables et non jetables, ainsi que toutes opérations commerciales de commissionnaires, courtiers, centrale d'achats, et d'une façon générale, distributions de tous articles pour le commerce de gros et de détail.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social de la Société est de 10 000 €, 100 parts de 100 € chacune.

L'associé a décidé de transformer la SARL en SAS, sous conditions et charges décrites dans le projet des statuts.

II. CHARGES ET CONDITIONS

La société prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouvent au jour de la réalisation de la transformation sans pouvoir exercer aucun recours contre les actionnaires, pour quelque cause que ce soit, et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et du matériel ou outillage apporté, erreur dans la désignation et la contenance des biens quel qu'en soit l'importance.

III. DECLARATION GENERALE

- Que la Société n'a jamais été en état de cessation de paiement, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ces droits et biens ;
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;



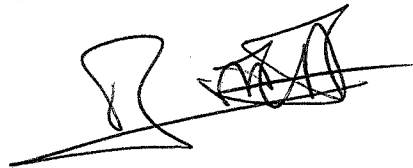
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres, qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transformation de la SARL, y compris le consentement des associés, des bailleurs des locaux loués si ceux-ci s'avérait nécessaire ;
- Que le patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Qu'elle s'engage à rapporter mainlevée et certificat de radiation de toutes inscriptions de nantissement pouvant grever le fonds de commerce, objet du présent rapport si celui-ci s'avérait nécessaire.

IV.DECLARATIONS FISCALES

Les parties s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impôts et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation de la présente transformation de la société, dans le cadre de cette opération.

Le Commissaire à la Transformation

Myriam MICHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Myriam Michaud', written over a horizontal line.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.